

Demander une bourse, un logement

Où ? Quand ? Comment ?

**Petit guide pour l'étudiant
et futur étudiant**

Le Crous, partenaire de vos études !

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Toulouse-Occitanie est au service des quelques 130 000 étudiants de l'académie et les accompagne dans leur vie quotidienne.

Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Présent à Toulouse, Albi, Auch, Castres, Figeac, Millau et Tarbes, le Crous est à vos côtés pour :

Financer vos études

L'ensemble des aides financières accordées par le ministère de l'Enseignement Supérieur, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture est géré par les Crous. Les bourses sur critères sociaux et les aides spécifiques sont des piliers de l'action du Crous de Toulouse-Occitanie pour 41 000 boursiers.

Vous loger

Le Crous loge près de 10 000 étudiants à Toulouse, Albi, Castres, Figeac, Millau et Tarbes. Le parc de logements du Crous se compose de chambres en colocation, de studios équipés de 9 à 20 m² et de T2 pour couples.

Vous restaurer

Le Crous vous propose une offre de restauration variée, équilibrée et économique ! Sur les campus universitaires vous trouverez dans les cafétérias et restaurants (resto U) des prestations allant du repas traditionnel (entrée + plat + dessert) à 3,25 €, à la restauration rapide (sandwichs, paninis...). Ainsi que des libres-services, des Crous Trucks et des triporteurs, toujours à proximité des lieux d'études.

Réaliser un projet

Le Crous s'associe à vos projets de plusieurs manières : aides financières et logistiques, concours, mise à disposition d'espaces spécialisés. Il propose aussi des activités et des animations à la Maison d'activités culturelles (Mac) de Chapou et sur les lieux de la vie étudiante : spectacles, expositions, ateliers.

Les résidences universitaires

Toulouse

Centre ville : Aérophile, Les Jardins de l'Université, Notre-Dame, Arsenal, Chapou, Capitaine Philippe, Taur

Balma-Gramont : Pierre Garrigues

Blagnac* : Marc Chagall

Île du Ramier : Daniel Faucher

Auzeville : ENSAT

Jolimont : La Coulée Verte

Mirail : Les Humanités 1 & 2, Petit Varèse**

Ramonville : Jacqueline Auriol

Rangueil : At'Ome, Clément Ader, Colonel Roche, Latécoère, Les Intégrales, Maryse Bastié, Parc Bellevue, Paul Voivenel 1 & 2, Pythagore, Thalès, Olympe de Gouges, Les Tripodes (Archimède, Bichat, Curie)

Hors Toulouse

Albi : Lapérouse, Nobel, Astrolabe

Castres : Le Sidobre

Figeac : Françoise Sagan

Millau : Pierre Douzou

Tarbes : Simone Veil

Rodez* : Camonil Leclerc

*Gestion locative bailleur social

** Accès via dispositif Kaps



**Je constitue mon dossier chaque année,
au plus tôt dès le 15 janvier 2019 !**

Téléchargez le guide DSE dès début
janvier sur crous-toulouse.fr



Le DSE, qu'est-ce que c'est ?

Le dossier social étudiant (DSE) est le dossier de l'étudiant au Crous. Il sert à demander une bourse et c'est le préalable pour une demande de logement en résidence universitaire. Les logements ne sont pas exclusivement réservés aux boursiers. Attention : pas de DSE, pas de logement !

Quand dois-je faire mon dossier ?

Surtout n'attendez pas le résultat des examens (bac ou examens universitaires), ni le choix définitif de vos études pour constituer votre dossier. Et n'attendez pas non plus les derniers jours afin d'éviter la saturation du réseau !

Où dois-je faire mon dossier ?

Uniquement sur internet, sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Votre établissement se trouve dans un de ces huit départements : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne ? Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr et sélectionnez Crous de Toulouse.



Pratique

Suivre ou modifier mon dossier

Consultez régulièrement vos mails y compris les courriers indésirables (spams) pour suivre les demandes éventuelles de pièces complémentaires, notifications, décisions...

Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr

Nous contacter, nous rencontrer

• Du lundi au vendredi de 9h à 17h
sur la ligne vie étudiante au 0 806 800 131 (prix d'un appel local).

• Du lundi au vendredi de 9h à 16h
à l'espace Case (Crous Accueil Service Etudiant), au 58 rue du Taur à Toulouse des conseiller-e-s vous reçoivent sans RDV.

• 24h/24h
sur messervices.etudiant.gouv.fr et «Assistance»



Comment faire mon dossier ?

Pour bénéficier des services du Crous, je dois créer mon compte étudiant sur messervices.etudiant.gouv.fr valable pendant toute la durée de mes études.

Préparer ma saisie

Je note mon adresse mail personnelle et je choisis un mot de passe à conserver précieusement pour créer mon dossier sur messervices.etudiant.gouv.fr

Je me munis de l'avis d'impôt sur les revenus de mes parents reçu en 2018.

Je prépare mes vœux d'études et de logement.

>> Le DSE permet de formuler jusqu'à 4 vœux d'études dans toute la France.

Remplir ma demande en ligne

Je me connecte sur : messervices.etudiant.gouv.fr

Je clique sur «DSE».

Je suis attentivement les instructions en ligne et je vérifie bien qu'il n'y a pas d'erreur dans mon adresse mail.

Je fais attention à bien aller jusqu'au dernier écran, en bas de la page et à enregistrer ma saisie !

>> Si je souhaite un logement je coche la case prévue à cet effet !

Réception de mon dossier par mail

Dès la fin de ma saisie, je reçois un premier mail de confirmation de saisie.

Puis dans les 48h, un second mail avec le dossier en pièce jointe à imprimer et compléter.

>> Je consulte aussi mes spams/courriers indésirables !

Finaliser mon dossier

Je vérifie les informations saisies sur mon dossier papier et je corrige directement sur le dossier si nécessaire.

Je complète le dossier avec les pièces justificatives demandées. **Attention, si votre dossier est incomplet, des pièces complémentaires vous seront demandées.**

Je communique tout changement (vœu d'études, situation familiale...).

Je date et signe puis envoie le dossier complet à l'adresse du centre de numérisation indiquée.

Attention, tous les documents et courriers complémentaires doivent être envoyés à cette adresse. Il est inutile de les envoyer au Crous de Toulouse, rue du Taur : ils seront retournés.

>> J'envoie mon dossier dans les 8 jours pour être sûr d'obtenir une réponse !



Je souhaite demander un logement

Je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr

Après avoir fait mon DSE et précisé « trouver un logement », je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Dans la partie trouver un logement : je choisis « en résidence Crous » puis « déposer mes vœux ».

Je sélectionne les logements qui m'intéressent

Grâce aux filtres, j'affine ma recherche et je précise : la zone géographique, le type de logement, d'habitation (seul ou colocation) le budget...

Je sélectionne mes logements.

Je finalise ma demande

Pour classer mes demandes je choisis 3 secteurs maximum. Pour chaque secteur, je choisis 2 résidences maximum.

Je place en premier ma résidence préférée.

J'indique si je souhaite ou non une proposition alternative. Si je coche oui, cela signifie que, dans le cas où je n'obtiendrais pas un de mes deux vœux il me sera éventuellement proposé un autre logement selon mon critère préférentiel (prix, type de logement, etc.).

Je valide pour finaliser ma demande.

>> Je peux modifier mes vœux de logements jusqu'au 17 juin (date à vérifier sur crous-toulouse.fr).

• Situation de handicap/maladie grave ?

En complément, je télécharge le document de demande de logement spécifique sur crous-toulouse.fr/handicap et le renvoie au plus tôt avant le 31 mai pour une étude personnalisée de mon dossier.

• Logement couple :

Le Crous dispose de logement pour les couples. Vous devez constituer votre DSE sur messervices.etudiant.gouv.fr puis vous rendre sur crous-toulouse.fr/couples.

• Déjà logé-e l'an dernier ?

Je fais mon DSE et la demande de réadmission sur messervices.etudiant.gouv.fr via l'onglet « Cité U » avant le 30 mars. Je reçois une réponse à partir d'avril.



Vous avez une question ?

Consultez notre foire aux questions (FAQ) ou envoyez-nous votre message via le formulaire « Assistance » sur messervices.etudiant.gouv.fr.



Et ensuite ?

La réponse à ma demande de bourses

Je reçois une notification par mail dès le traitement de mon dossier.

Si ma notification d'attribution est conditionnelle, cela signifie que je serai boursier à condition d'être inscrit-e à la rentrée dans un établissement d'enseignement supérieur (formation habilitée à recevoir des boursiers). Dans ce cas, lors de mon inscription, je n'aurai pas à avancer de frais de scolarité ni la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

>> Attention ! L'exonération est valable dans l'établissement mentionné sur ma notification.

À défaut, je signale mon changement d'études et/ou d'établissement au Crous, via le formulaire « Assistance » sur messervices.etudiant.gouv.fr afin de recevoir ma nouvelle notification.

La réponse à ma demande de logement

Les logements ne sont pas exclusivement réservés au boursiers. Cependant, l'attribution des logements se fait selon le nombre de logements disponibles, le barème social et l'ordre des vœux.

Je reçois une réponse par SMS et/ou par mail à partir de mi-juin.

Logement attribué ? Je réserve ce logement en respectant les délais indiqués, sinon il sera attribué à un-e autre étudiant-e. Pour réserver, il faut verser un acompte correspondant au premier mois de loyer. En cas de désistement, je serai remboursé-e sur demande écrite faite avant le 31 août.

Je n'ai pas d'affectation ? Je me connecte sur messervices.etudiant.gouv.fr via l'onglet « trouver un logement » et j'effectue une nouvelle demande de logement.

>> Je peux aussi consulter les annonces de la centrale logement étudiant chez les particuliers du Crous sur lokaviz.fr.